



Appel à Projets Promeneurs du Net 2026

1. Introduction

Dans le cadre de la Convention d’objectifs et de gestion État–Cnaf 2023-2027, la Caisse d’Allocations familiales de Seine-et-Marne adapte et renforce sa politique en direction de la jeunesse et de la parentalité, afin de répondre aux évolutions sociétales et aux usages numériques de ses publics.

À ce titre, la Caisse d’Allocations familiales de Seine-et-Marne souhaite renforcer le dispositif Promeneurs du Net (PdN), en tant qu’outil structurant de présence éducative sur Internet, au service des jeunes, en particulier les adolescents, ainsi que des parents et des familles confrontés aux enjeux liés aux usages numériques.

L’ambition de la Caf est d’être présente aux côtés des jeunes et de leurs parents, en valorisant les liens entre les générations, les institutions et les acteurs du territoire. Elle porte une attention particulière aux projets spécifiquement orientés vers le public adolescent, prenant en compte ses préoccupations et ses besoins, et s’inscrivant en complémentarité des actions menées en présentiel par les partenaires, notamment à travers des modalités renouvelées d’« aller-vers ».

2. Cadre de l’appel à projets et déploiement de la démarche

Initiée en Suède il y a une dizaine d’années, puis expérimentée progressivement par plusieurs Caf en France, la démarche Promeneurs du Net repose sur un constat partagé : si les professionnels de la jeunesse et de la parentalité sont présents là où se trouvent les publics (écoles, centres sociaux, structures jeunesse, espaces de rencontre), ils demeurent encore insuffisamment présents dans les espaces numériques de communication et de sociabilité, tels que les réseaux sociaux, les plateformes de discussion ou les jeux en ligne. Or, les usages du numérique étant aujourd’hui au cœur des préoccupations des jeunes, des parents et des familles, ils constituent un enjeu éducatif majeur.

Le dispositif Promeneurs du Net s’appuie sur le principe selon lequel Internet constitue un espace de sociabilité à part entière, au sein duquel une présence éducative professionnelle est nécessaire. À ce titre, le Promeneur du Net est un professionnel salarié, mandaté par son employeur pour prolonger ses missions habituelles, exercées en présentiel, par une présence éducative sur Internet, dans le respect de la charte nationale et départementale du dispositif.

Selon la déclinaison concernée :

- Au titre de la jeunesse, le Promeneur du Net est issu d’une structure intervenant auprès des jeunes et de leurs parents (centres sociaux, maisons de jeunes et de la culture, foyers de jeunes travailleurs, missions locales, maisons des adolescents, points d’accueil écoute jeunes, collectivités locales, etc.) ;
- Au titre de la parentalité, il est issu d’une structure intervenant auprès des familles et/ou des parents (centres sociaux, espaces de vie sociale, espaces parents, collectivités territoriales, etc.).

La présence éducative sur Internet consiste à prolonger l'action éducative par une présence en ligne, en priorité auprès des usagers de la structure de rattachement. Dans ce cadre, le professionnel utilise l'appellation « Promeneur du Net », la charte graphique départementale et il est référencé sur le site internet départemental du dispositif.

Les Promeneurs du Net sont intégrés à un réseau départemental, animé par une coordination dédiée, en charge de l'animation, de la formation, de la communication et de l'accompagnement des professionnels. Cette coordination est assurée par Amine BOUIDIA, chargé de mission au sein de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Seine-et-Marne, qui organise entre autres des réunions d'information et des échanges de pratiques.

3. Objectifs d'une présence éducative sur Internet

Le dispositif Promeneurs du Net repose sur le postulat qu'Internet constitue un véritable territoire éducatif, au sein duquel peuvent émerger des projets à destination des jeunes, des parents et des familles. À ce titre, il vise à adapter les pratiques professionnelles aux évolutions des usages numériques et à développer des modalités d'intervention complémentaires aux actions menées en présentiel.

Le dispositif poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Proposer une présence éducative professionnelle sur Internet, en complémentarité des actions conduites par les structures en direction des publics ;
- Expérimenter et consolider de nouvelles postures éducatives, en favorisant des espaces de parole, d'écoute, d'échanges et de débats, individuels et/ou collectifs ;
- Développer des modes de communication dématérialisés permettant de valoriser et de relayer les actions menées par la structure de rattachement du Promeneur du Net ;
- Prévenir les risques liés aux usages numériques (cyberviolence, harcèlement, désinformation, radicalisation) et promouvoir des pratiques numériques citoyennes, responsables et sécurisées ;
- Sensibiliser et accompagner les jeunes, les parents et les familles dans la compréhension de leurs pratiques numériques ou de celles de leurs enfants ;
- Renforcer la connaissance des ressources et services du territoire et favoriser l'orientation vers des professionnels ou partenaires spécialisés, en fonction des besoins identifiés.

4. Critères d'éligibilité

a. Les structures éligibles

Peuvent candidater des structures associatives ou des collectivités territoriales assurant un accueil régulier de jeunes, de familles et/ou de parents (centres sociaux, espaces de vie sociale, structures jeunesse, collectivités, etc.).

Les structures candidates devront :

- Disposer d'au moins un professionnel volontaire, sensibilisé aux enjeux du numérique ;
- S'engager à respecter la charte nationale Promeneurs du Net ;
- Participer activement à la dynamique d'animation départementale du dispositif.

b. Les actions éligibles

Les actions soutenues s'inscrivent dans une logique préventive, éducative et collective, et reposent sur une présence éducative en ligne complémentaire des actions en présentiel.

Dans ce cadre, les structures candidates devront proposer différents niveaux d'intervention auprès de leurs publics :

- Information et sensibilisation, généralistes ou thématiques, concernant la structure (horaires, activités...), le territoire (événements locaux, débats publics...) ou des sujets tels que les usages numériques, la prévention, la santé ou la citoyenneté numérique ;
- Lien social, à travers des échanges réguliers favorisant la continuité de la relation éducative et le renforcement de la relation de confiance ;

- Animation d'espaces d'échanges en ligne, individuels et/ou collectifs, favorisant l'expression, le débat et l'éducation aux médias et à l'information ;
- Prévention des risques liés aux usages numériques (cyberviolence, harcèlement, désinformation, radicalisation) et promotion de pratiques numériques responsables et sécurisées ;
- Orientation vers les dispositifs, ressources et partenaires du territoire en fonction des besoins identifiés ;
- Aide à la formalisation et à la réalisation de projets portés par les jeunes.

Dans le cadre du volet parentalité, ces actions peuvent être utilement enrichies par la mise en place de temps partagés ou d'actions collectives favorisant le dialogue parents / enfants autour des usages et pratiques du numérique.

c. Profil attendu des Promeneurs du Net

Dans le cadre de leurs missions, les Promeneurs du Net assurent à la fois une présence éducative sur Internet et un accueil physique auprès de leurs publics. Ils doivent ainsi maîtriser les règles de droits, de sécurité et de civilité sur Internet.

Au titre de la jeunesse

Le Promeneur du Net Jeunesse devra :

- Disposer d'une expérience significative auprès des jeunes, prioritairement âgés de 12 à 25 ans ;
- Connaître l'environnement et les acteurs du territoire ;
- Manifester un intérêt pour la culture numérique des adolescents (réseaux sociaux, plateformes, jeux en ligne, forums).

Au titre de la parentalité

Le Promeneur du Net Parentalité devra :

- Disposer d'une expérience dans le champ du soutien à la parentalité ;
- Avoir la capacité d'accompagner les parents dans la compréhension des usages numériques de leurs enfants ;
- Favoriser le dialogue intrafamilial et l'orientation vers les ressources et professionnels adaptés.

d. Critères de priorités

La priorité sera donnée aux projets :

- Inscrits dans une Convention territoriale globale (CTG) intégrant un objectif de développement du dispositif Promeneurs du Net ;
- Situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou sur des territoires insuffisamment couverts par le dispositif tels que la CC Bassée Montois, la CC Val Briard, la CC l'Orée de la Brie et la CA Coulommiers – Pays de Brie ;
- Favorisant une complémentarité entre PdN Jeunesse et PdN Parentalité ;

Les candidatures situées hors de ces priorités géographiques pourront être examinées à titre dérogatoire, sous réserve de démontrer leur plus-value en matière de couverture des besoins du territoire. De plus, afin de favoriser la diversité des profils au sein du réseau, les candidatures déposées par des professionnels issus de structures peu ou pas représentées seront priorisées.

5. Engagements de la structure et du Promeneur du Net

Engagements de la structure

La signature de la charte « Promeneurs du Net » formalise l'engagement de la structure à :

- Dégager, sur le temps de travail, un temps de présence en ligne d'au minimum deux heures hebdomadaires pour le professionnel engagé dans la démarche ;
- Permettre la participation du professionnel aux temps de formation, réunions, journées et actions de coordination du réseau départemental ;
- Soutenir et participer à la promotion du dispositif Promeneurs du Net ;
- Informer le coordinateur de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Seine-et-

Marne de tout changement ou départ du professionnel impliqué dans le dispositif.

Engagements du Promeneur du Net

Le Promeneur du Net s'engage à :

- Assurer une présence éducative en ligne et se connecter a minima deux heures par semaine sur les réseaux sociaux numériques dans le cadre de son activité professionnelle ;
- Renseigner régulièrement les outils de suivi et de reporting, notamment le tableau de bord Propei (nombre de jeunes contactés, diversité des interventions et des échanges, types de demandes, projets initiés, qualité des contacts et impact sur les jeunes) ;
- Fournir la fiche identité Promeneur du Net ;
- Participer activement à la dynamique départementale, aux temps de coordination, animations et événements du réseau ;
- Produire une évaluation et un bilan annuel, à la fois qualitatif et quantitatif, de son activité.

6. Modalités de financement au titre de l'aide à l'équipement

Afin de soutenir l'équipement nécessaire à l'exercice des missions de Promeneur du Net Jeunesse et/ou Parentalité, les structures peuvent mobiliser trois types de financements distincts et complémentaires, selon leur situation et leur ancienneté, dans le respect du règlement intérieur des aides financières collectives de la Caf de Seine-et-Marne.

a. Aide à l'amorçage – Promeneurs du Net Jeunesse

Une aide à l'amorçage est destinée aux Promeneurs du Net Jeunesse nouvellement labellisés, afin d'accompagner le démarrage de l'activité, notamment en matière d'équipement.

- Aide 1 000 € par Promeneur du Net pour la première année d'activité ;
- Aucune obligation de nouveau recrutement : la mission peut être confiée à un professionnel déjà en poste dans la structure ;
- Aide non cumulable avec la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes), la Prestation de Service Foyer de Jeunes Travailleurs (PS FJT) ;
- Aide versée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne dans la limite de 80 % du coût total du projet.

b. Aide à l'amorçage – Promeneurs du Net Parentalité

Une aide à l'amorçage est destinée aux Promeneurs du Net Parentalité nouvellement labellisés, afin d'accompagner le démarrage de l'activité, notamment en matière d'équipement.

- Aide de 1 000 € par Promeneur du Net pour la première année d'activité ;
- Aucune obligation de nouveau recrutement : la mission peut être confiée à un professionnel déjà en poste dans la structure ;
- Aide cumulable avec une Prestation de Service ;
- Aide versée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne dans la limite de 80 % du coût total du projet.

7. Bilan

L'action du Promeneur du Net fera l'objet d'un bilan annuel, permettant d'évaluer l'activité et les effets du dispositif. Ce bilan portera notamment sur :

- Le nombre de jeunes et/ou de parents concernés, ainsi que le nombre de personnes contactées en ligne ;
- La diversité des interventions numériques mises en œuvre (mails, messageries instantanées, réseaux sociaux, forums, jeux en ligne, etc.) ;
- Le nombre et la nature des échanges, ainsi que la qualité des contacts établis ;
- La nature des demandes exprimées (psychosociales, logement, santé, projets, orientation...) ;

- Le nombre de rencontres ou d'actions engagées à la suite des contacts en ligne et les projets initiés ;
- Le niveau d'implication des familles et des partenaires ;
- L'impact des actions sur les publics, notamment en matière de prévention, de citoyenneté numérique et de connaissance du dispositif.

8. Transmission des dossiers

Les dossiers de candidature devront être transmis conformément aux modalités définies par la Caf de Seine-et-Marne (calendrier, pièces attendues et modalités de dépôt).

Le dossier de candidature complété devra être adressé au plus tard le 15 mars 2026, en version dématérialisée, à l'adresse électronique suivante :

Amine BOUDIA
Coordinateur départemental des Promeneurs du Net
Fédération des centres sociaux et socioculturels de Seine-et-Marne
chargeedemissionsfcs77@gmail.com
07 78 46 88 99

Les candidatures seront examinées au regard des critères précisés dans le présent appel à projets. Une notification écrite sera adressée aux structures retenues, accompagnée de la Charte des Promeneurs du Net.